

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

1. Définition de la Politique

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

La Collectivité Européenne d'Alsace est un acteur de santé publique qui mobilise ses compétences pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La prise en compte de la santé de façon transversale dans la plupart de ses politiques permet d'agir sur les conditions de vie des Alsaciens (action sociale, logement, insertion, autonomie et handicap, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance) et sur leur environnement de vie (aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...) contribuant à leur bien-être et bien-vivre.

Mais c'est par son action dans les domaines de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé que la CeA influe sur les déterminants qui concourent à l'amélioration de la santé des alsaciens en complémentarité des autres acteurs institutionnels ou de la société civile, dont elle soutient également les projets et le fonctionnement par le biais de subventions (P122).

Elle exerce pour l'Etat des compétences déléguées par convention dont la lutte contre la tuberculose (P120), la promotion de la vaccination (P121) et la prévention des cancers (P122) et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

La CeA compte investir dans une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les alsaciens (P122). Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les alsaciens.

Enfin, la CeA soutiendra certains projets de recherche appliquée en santé, facteur de développement économique local et de rayonnement international pour la collectivité.

2. Les faits marquants en 2023

Les propositions stratégiques en faveur de l'amélioration de la santé des alsaciens ont été validées par le Président sur la base d'un état des lieux des besoins et de l'offre de santé en Alsace. Elles structurent notre politique de santé en sept axes d'intervention dont le soutien à l'accès aux soins de proximité et la prévention sont des objectifs prioritaires.

En parallèle à la structuration de notre politique, la direction a mené des actions concrètes permettant d'investir progressivement les différents domaines qui constitueront son périmètre d'intervention:

-Développement de partenariats visant à promouvoir nos territoires en voie de désertification médicale auprès des futurs et jeunes médecins (département de médecine générale de la faculté, syndicat des internes, dispositif d'accompagnement à l'installation, réseau national des jeunes médecins...) ;

-Elaboration d'une cartographie des territoires croisant l'offre de stage chez les praticiens, l'offre de logement, les moyens de mobilité et les équipements (en lien avec l'ADAURH et la DITP) ;

- Travail transversal en interne (DGA attractivité) et avec les acteurs locaux (ADT, ADAURH, Habitat de Haute Alsace, Alsace Habitat...) sur une offre de logement pour les internes faisant leurs stages en zone sous-dense et jeunes médecins souhaitant s'y installer ;
- Soutien financier aux nouvelles organisations de l'offre de santé, notamment dans le domaine des parcours de soins coordonnés (Communauté pluri professionnelles territoriales de santé), des modes d'exercice professionnel collectif (Maisons de santé pluri professionnelles) et de dispositifs « d'aller vers » (bus santé) ;
- rédaction d'un règlement de fonctionnement du Fonds d'investissement en Santé ;
- Copilotage de 7 Contrats Locaux de Santé et participation au Projet Territorial de Santé Mentale ;
- Soutien financier de nombreux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de la prévention sanitaire, recoupant nos propres enjeux et intérêts à agir (prévention des conduites à risque, du suicide et du mal être chez les jeunes, avec financement socle des deux Maisons des Adolescents 67 et 68, lutte contre le VIH et les addictions, et prévention du cancer) ;
- soutien aux dispositifs d'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap et aux réseaux d'activité physique adaptée ;
- Mise en œuvre du volet santé du schéma alsacien de coopération transfrontalière en partenariats avec de nombreux acteurs trinationalaux (français, allemands et suisses), dont financement du projet de pérennisation du centre de compétence TRISAN, et participation aux instances de gouvernance trinationale de la santé du Rhin Supérieur ;
- Développement de la collaboration transversale avec d'autres directions (attractivité et tourisme, sport, culture, environnement, action sociale de proximité, insertion, autonomie...) afin de promouvoir la prise en compte de la santé dans les politiques de la collectivité ;
- Soutien financier à certains projets de recherche appliquée en santé concernant les pathologies surreprésentées en Alsace et à fort potentiel d'innovation et de développement économique ;

L'accompagnement du parcours de santé des plus fragiles, par l'équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le territoire Nord, a été évalué et a fait l'objet d'une proposition de recentrage de son périmètre sur les BRSA et les moins de 60 ans dans le cadre de la mise en place des interfaces avec le Dispositif d'Appui à la coordination. L'EMSP intègre également le réseau des médiateurs en santé en partenariat avec Médecins du Monde. Dans le même objectif, les bilans de santé en partenariat avec la MGEN vont reprendre.

La mise en œuvre de la mission de prévention et de lutte contre la tuberculose se poursuit à l'échelle de la CeA avec une intensification de la démarche « d'aller vers » les populations les plus vulnérables (établissements carcéraux, centre d'hébergement...). Le logiciel médical du Centre de lutte antituberculeux Nord a été étendu à l'ensemble du territoire alsacien et à l'Equipe mobile Santé Précarité dans le cadre de la convergence des services, et le projet de dématérialisation complète des dossiers patients et de l'interprétation des radios est en cours.

Enfin, l'ensemble de la direction est mobilisé pour la mise en œuvre de la campagne de vaccination anti-papillomavirus dans les collèges, en partenariat avec l'Education nationale, l'Agence Régionale de santé et l'Assurance Maladie.

3. Les orientations pour 2024 et les années suivantes

3.1.Fonctionnement

Les orientations proposées au titre de la politique de santé publique qui impacteront la section de fonctionnement du budget de la DSPPMI seront :

- La poursuite du développement d'actions de soutien à l'accès aux soins de proximité, préoccupation majeure des alsaciens, qui répond pour la collectivité, à une enjeu d'équité et de solidarité territoriale dans la continuité des actions engagées en 2023 (+300 K€ en dépenses

de fonctionnement) pour cofinancer des postes d'assistants universitaires maitres de stage, promouvoir nos territoires, inciter les jeunes médecins à l'installation en zone sous-dense, soutenir des dispositifs facilitant l'installation et l'exercice médical en zone sous-dense, soutenir des organisations innovantes dans l'accès au soin, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé...)

-Le développement des actions de prévention et d'éducation à la santé (480 K€) notamment prévention des conduites à risque chez les jeunes (addictions, mal-être et suicide) et soutien des actions des Maisons des adolescents (200 K€, + 50 K€), développement des actions collectives de l'équipe mobile santé/précarité et via l'Unité mobile de dépistage, soutien de la prévention des cancers (211 K€) et des maladies chroniques notamment par l'activité physique adaptée.

-La contribution de la collectivité à la campagne de vaccination anti papillomavirus des collégiens en classe de 5^{ème}, dans le cadre de la délégation de la prévention vaccinale exercée par les centres de vaccination départementaux pour le compte de l'Etat (+1 245 K€);

-Le renforcement de l'accès aux soins des populations les plus vulnérables par le renforcement de l'offre de dépistage et de soin du Centre de Lutte Anti-Tuberculose (400 K€ en fonctionnement), des solutions itinérantes dans une logique « d'aller vers » (développement de bilans de santé via l'Unité Mobile du Centre de Lutte Anti-Tuberculose, Centre de vaccination hors les murs (40 K€, +15 K€)), de la médiation en santé (partenariat avec Médecins du Monde notamment pour les interventions en faveur des gens du voyage), la poursuite du soutien aux dispositifs intégratifs (Dibagpsy, Logipsy, 65 K€) ;

-Le développement de la coopération transfrontalière en santé et la mise en œuvre des actions de schéma alsacien de coopération transfrontalière, notamment le soutien à la pérennisation de TRISAN (20 K€ par an pendant 4 ans);

-La promotion de la santé dans nos politiques publiques, notamment dans le domaine du sport santé et de la lutte contre les perturbateurs endocriniens ;

La variation globale de la section de dépenses de fonctionnement de 143,18% résulte en grande partie des dépenses liées à la campagne de vaccination dans les collèges mais également des choix politiques volontaristes qui sont fait dans le domaine du soutien à l'accès aux soins de proximité, dont l'ensemble des départements se saisit actuellement et qui devient de loin le principal problème de santé publique de la prochaine décennie.

Les prévisions de recettes sont aussi en augmentation de 59,63%, liée à la contribution de l'Agence Régionale de Santé et de l'Assurance Maladie au financement de la campagne de vaccination dans les collèges.

3.2. Investissement

Les orientations proposées au titre de la politique de santé publique qui impacteront la section d'investissement du budget en dépenses de la DSPPMI seront :

-Le soutien à l'accès aux soins de proximité pour tous les alsaciens (1 M €):

- Soutenir l'installation des professionnels de santé en zone sous-dotée ou en risque de l'être en complément des autres financeurs (ARS, CPAM, Région GE) dans une logique de subsidiarité par rapport aux autres fonds d'investissement mobilisables via la DGA Attractivité
- Soutenir l'équipement des structures de santé et de soins primaires
- Soutenir les dispositifs d'aller vers (bus santé en direction des populations éloignées du soin et de la prévention)
- Soutenir le développement de modalités innovantes d'exercice médical (télémédecine)

- Soutenir l'émergence de structures de soins et d'éducation thérapeutique de référence
Ainsi que le soutien à des projets de recherche appliquée dans les domaines de pathologies surreprésentées en Alsace et à fort potentiel d'innovation, de développement économique et de rayonnement au niveau européen.

-le renouvellement de l'unité mobile du centre de lutte antituberculeux pour permettre le respect des nouvelles normes environnementales de pollution de l'air (430 K€).

Politique SANTE PUBLIQUE

	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	797 720,87	1 136 800,00	2 764 500,00	1 627 700,00	143,18%	90 000,00
Dépenses d'investissement	124 831,08	1 151 000,00	1 431 000,00	280 000,00	24,33%	2 001 000,00
TOTAL DEPENSES	922 551,95	2 287 800,00	4 195 500,00	1 907 700,00	83,39%	2 091 000,00
Recettes de fonctionnement	1 810 360,28	1 811 300,00	2 891 300,00	1 080 000,00	59,63%	0,00
TOTAL RECETTES	1 810 360,28	1 811 300,00	2 891 300,00	1 080 000,00	59,63%	0,00

B. Présentation des programmes rattachés à la politique

1. CDR Santé publique

1.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 120 – Centres de Lutte Anti Tuberculeuse

Il s'agit des dépenses engagées pour l'activité du CLAT CeA : BCG, tubertests, médicaments, radiologies, pneumologues mis à disposition ou vacataires... Ces mises à disposition évoluent régulièrement ces dernières années (+ 5 200 € de CP).

Il est donc proposé **d'inscrire 400 000,00 € de crédits de paiement et 90 000,00 € d'autorisations d'engagement.**

Programme 121 – Actions spécifiques prévention sanitaire

Ce programme permet l'achat de vaccins et de matériel pour les séances de vaccination (1 285 K€) dont la campagne de vaccination des collégiens contre le papillomavirus au titre de la délégation de l'Etat pour le fonctionnement des centres de vaccination départementaux. La tenue d'un stand à la faculté de médecine permet la promotion de la collectivité et de l'Alsace auprès des jeunes médecins en désir d'installation.

Dépenses nouvelles : frais d'interprétariat TRISAN (+ 3 500 €) et cotisation annuelle pour le Cancéropôle (+ 11 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 299 500,00 € de crédits de paiement.**

Programme 122 – Subventions Santé Publique

Ce programme regroupe toutes les de subventions de fonctionnement versées à différents organismes dans le cadre de la politique de Santé publique de la collectivité. Le développement du soutien aux actions destinées à lutter contre la désertification médicale (+ 300 000 €) est

souhaité par le Président ; l'augmentation du soutien aux MDA 67 et 68 (+ 50 000 €) est un enjeu de la stratégie de prévention de la collectivité.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 065 000,00 € de crédits de paiement.**

1.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 120 – Centres de Lutte Anti Tuberculeuse

430 000 € ont déjà été engagés en 2022 pour l'acquisition de la cellule sanitaire de la nouvelle unité mobile de dépistage du CLAT (livraison prévue courant 2024). L'enveloppe annuelle de 1 000 € pour le matériel du CLAT est reconduite.

Il est donc proposé **d'inscrire 431 000,00 € de crédits de paiement et 1 000,00 € d'autorisations de programme.**

Programme 122 – Subventions Santé Publique

Il est proposé d'inscrire une nouvelle enveloppe de 2 millions d'euros pour abonder le Fonds d'Investissement Santé : 1 million en 2024 et 1 million en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 000 000,00 € de crédits de paiement et 2 000 000,00 € d'autorisations de programme.**

1.3 RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme 120 – Centres de Lutte Anti Tuberculeuse

Selon la convention conclue avec l'ARS, le FIR couvrant l'activité du CLAT CeA s'élève à 1 810 311 €/an. Ce montant peut être réajusté chaque année par l'ARS au vu de l'arrêté ministériel annuel.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 810 300,00 € de crédits de paiement.**

Programme 121 – Actions spécifiques prévention sanitaire

Il s'agit des recettes à percevoir pour la mise en œuvre de la campagne de vaccination des collégiens contre le papillomavirus (1 080 K€) et de la facturation des radiologies des poumons, effectuées au CLAT de STRASBOURG pour les personnes envoyées par la médecine du travail située dans le même bâtiment (1 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 081 000,00 € de crédits de paiement.**